

IMPORTANT **INFORMATION**

Monsieur le Maire et sa commission bois vous informent que vous pouvez venir vous inscrire pour les affouages en vous rendant en Mairie

Seuls les habitants se chauffant au bois peuvent prétendre à un affouage.

Inscription en mairie les vendredis de 08 h à 13 h jusqu'au 05 novembre inclus (attention permanence de mairie fermée le 22 octobre)

